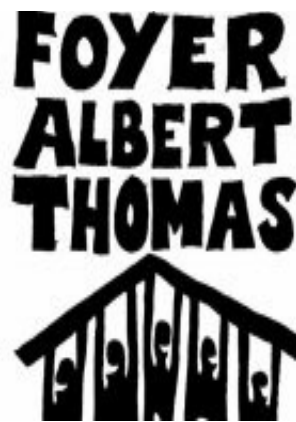


FOYER ALBERT THOMAS : ON LACHE RIEN !



Le 22 décembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Tours a décidé la liquidation judiciaire de « l'association Albert Thomas », gestionnaire du foyer d'urgence Albert Thomas (accueillant 36 résidents) et bailleur d'appartements représentant 21 places d'hébergement d'urgence. Cette liquidation peut entraîner de facto l'expulsion des 36 résidents actuels du Foyer.

Depuis, un Comité de soutien s'est constitué et a multiplié les actions en faveur des résidents et des salariés : demandes de RDV en mairie et en préfecture, rassemblements, journée de débat.

Face à une mobilisation croissante, les autorités font la sourde oreille : la mairie refuse de recevoir le Comité et feint de n'avoir aucune responsabilité dans cette affaire, le préfet menace et bougonne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, par les propos de son directeur, cherche à opposer SDF et réfugiés.

Face à l'élargissement de la mobilisation, les autorités manient désormais les armes du mensonge et de la calomnie : elles en sont à accuser les salariés d'être responsables de la situation de faillite de l'association alors que Monsieur MOINDROT, le président d'«Accueil Albert Thomas», Monsieur CHARDIN, son trésorier, et Monsieur GONDRANT, ne sont pas inquiétés pour leur gestion calamiteuse du foyer Albert Thomas.

Pire, la DDCS a failli dans son devoir de contrôle des comptes de l'association et le préfet, qui en est le représentant et le superviseur officiel, est directement impliqué dans ces manquements.

Elles perdent même tout contrôle en accusant le Comité de soutien de manipuler les résidents !

Nous demandons donc aux autorités de cesser immédiatement de se « refiler la patate chaude » et de :

- Maintenir officiellement l'accueil des résidents dans le foyer, le temps de leur apporter une solution individuelle adaptée (pas de transfert temporaire au gymnase, ni de remise à la rue)
- Garantir la pérennité des 36 places d'hébergement d'urgence disponibles sur le département :
 - Que la future association gestionnaire veuille au respect de la décence de l'accueil.
 - Que les pouvoirs publics donnent des moyens de fonctionnement suffisants.
 - Que les libertés individuelles des résidents soient respectées.

* Que laquelle association également s'attache à la reprise des contrats de travail de l'équipe professionnelle actuelle, compétente et expérimentée.

Par ailleurs, au regard de la situation dramatique de l'hébergement d'urgence dans le Département d'Indre et Loire, nous demandons que les 36 places d'hébergement déployées en urgence au gymnase de la Ville soient maintenues au profit d'autres personnes sollicitant le 115, lequel ne peut actuellement répondre à la demande faute de places d'hébergement d'urgence en nombre suffisant.

**TOUTES ET TOUS A LA MANIFESTATION DE SOUTIEN,
SAMEDI 21 JANVIER 2017, à 15H, PLACE JEAN JAURES, TOURS**

Le " Comité citoyen de soutien aux résidents du Foyer Albert Thomas, "soutienfoyerbertthomas@gmail.com (téléphone : 06 75 47 19 10) auquel s'associent les organisations SUD Santé-Sociaux, SOLIDAIRES 37, JC 37, UEC 37, NPA 37, SDAS-FO 37, PCF 37, CGT 37, « Les Verts » 37, FSU 37, LGBT 37, Le Ptit Kawa de Tours, PCOF 37, Les Amis de Demain Le Grand Soir, ATTAC 37, Alternative Libertaire 37, Resf37, « Touraine je t'aime », Chrétiens-Migrants, POID, 37 les " Insoumis Val de Brenne ", les salariés de "La Barque", CATD, LDH 37, Convergence des services publics, LO 37, sections Sud, CGT et CFDT de l'Entraide Ouvrière.